

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-98-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

N° 98/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 septembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 septembre 2019,

Objet de la délibération :

Budget général / Décision modificative n° 2 : Actions fruitière à énergie + Longeville

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, Mme Breuilot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Bart Adrien à M. Marechal Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, Mme Galmiche Christelle à M. Amiez Yves, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Faivre-Pierret à M. Bouquet Philippe, M. Vergé André à Mme Beauvais Michèle

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Muller Valérie, Ms. Teles Patrick, Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, M. Roland Jean-Louis, Daudey Louis & Bourquin Michel

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuilot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Edme Philippe, Laithier Didier, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Laporte Jean, Petetin Yves, Chatelain Claude, Danguy Alain, Paul Jacques, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Kowal-Bondy Nathalie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la Décision modificative n° 1 du budget général relative au versement d'une subvention au Syndicat Mixte Haut-Doubs – Haute-Loue en date du 04/07/19,

Considérant la nécessité d'une décision modificative sur 2 points :

1- Actions à la fruitière à énergie

Par délibération N° 60/19 du 29/05/19, le conseil communautaire a validé la participation de la CCLL au capital social de « la Fruitière à Energies SAS » par la souscription de 3 parts sociales de 500€ l'unité soit 1500€.

Les crédits nécessaires à cette dépense imputée au 261 « titres et participations » n'étaient pas ouverts. Il convient de proposer une décision modificative En raison de décalage dans le versement des aides à l'immobilier d'entreprises, l'ensemble des crédits ouverts sur le compte 20422 ne seront pas consommés en 2019.

Il est donc proposé de voter une décision modification au budget général pour transférer 1500€ du compte 20422 au compte 261 selon le tableau ci-après :

2- Transfert de l'emprunt de Longeville

Par ailleurs selon la délibération précédente n° 97/19 du 10/09/19 relative à la reprise par la CCLL d'un emprunt partiel à la commune de Longeville, il convient de prendre une décision modificative pour en permettre le remboursement.

Par conséquent la décision modificative n°2 du budget général est rédigée de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance	838.68€	0.00€	0.00€	0.00€
D-661131 : Aux communes membres du GFP	0.00€	838.68€	0.00€	0.00€
TOTAL D 66 : Charges financières	838.68€	838.68€	0.00€	0.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	838.68€	838.68€	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
D-168741 : Communes membres du GFP	0.00€	3 726.12€	0.00€	0.00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00€	3 726.12€	0.00€	0.00€
D-20422 : Privé : bâtiments et installations	1 500.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 500.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	3 726.12€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 726.12€	0.00€	0.00€	0.00€
D-261 : Titres de participation	0.00€	1 500.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0.00€	1 500.00€	0.00€	0.00€
TOTAL INVESTISSEMENT	5 226.12€	5 226.12€	0.00€	0.00€
TOTAL GENERAL		0.00€		0.00€

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le conseil communautaire valide cette décision modificative n° 2 au budget général.

Fait et délibéré en séance, le 10.09.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-98-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

Communauté de Communes
Loue Lisor
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS